



# PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Guéret, le 29 août 2022

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Reconduction du dispositif Pass'Sport pour la rentrée 2022-2023

Le Président de la République a reconduit le dispositif « Pass'Sport » pour la rentrée 2022-23 (100 millions d'euros), afin de soutenir le pouvoir d'achat des familles défavorisées et l'accès à une pratique sportive à un coût réduit pour leurs enfants.

En 2021-22, plus d'un million de jeunes ont bénéficié de ce dispositif. L'objectif est de doubler ce résultat cette année par une plus forte mobilisation des familles et des associations.

Sont éligibles au Pass'Sport :

- Les jeunes de 6 à 17 ans révolus au 30 juin 2022 bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire en 2022 (ARS)
- Les jeunes de 6 à 19 ans révolus bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)
- Les jeunes émancipés et jeunes adultes (16 à 30 ans) bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)
- **Depuis cette rentrée, les étudiants âgés au plus de 28 ans, boursiers de l'Etat ou bénéficiaires d'une aide dans le cadre des formations sanitaires et sociales.**

Les familles et les jeunes peuvent se rendre dès le 1er septembre et jusqu'au 31 décembre dans une association affiliée à une fédération sportive agréée pour prendre leur licence et bénéficier de la réduction immédiate de 50€.

Dans les territoires QPV et du programme « Cités éducatives », les associations agréées « Sport » ou « Jeunesse et éducation populaire » sont également partenaires du dispositif. L'association se fait rembourser ensuite par l'État (via l'Agence de services et de paiement).

Toutes les informations relatives au dispositif Pass'Sport se trouvent sur le site du ministère des Sports, des Jeux Olympiques et Paralympiques à l'adresse suivante : <https://sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sports-pour-tous/pass-sport/>

### Contact presse

#### Cabinet de la Préfète

Bureau départemental de la communication interministérielle

Victor FLEURY

Tél. : 05.55.51.58.95 – 06.31.79.06.08

Courriel. : [pref-communication@creuse.gouv.fr](mailto:pref-communication@creuse.gouv.fr)



[www.creuse.gouv.fr](http://www.creuse.gouv.fr)



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse